



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Quelques idées reçues sur la réforme des retraites 10/10 :
L'utilisation du 49.3 est-elle un passage en force ?

Non ! C'est déjà arrivé 88 fois en 62 ans de cinquième république...
Ce n'est qu'une relance d'un long processus démocratique qui va se poursuivre.

D'abord, parce que le texte présenté à la discussion en première lecture était reconnu et assumé, y compris par le gouvernement, comme **ne pouvant être le texte définitif**. Tous le savaient, et de nombreux amendements du gouvernement, de l'opposition et même des trois groupes de la majorité promettaient un débat riche et en profondeur.

Par exemple, le débat sur les points accordés « aux premiers enfants » posait la question de leur proportionnalité au salaire. Laisser 5% comme dans le texte de base pénalisait les très bas salaires, mais fixer un forfait, ou le plafonner, risquait de pénaliser les femmes ayant des carrières moyennes ou supérieures, ce qui semble contraire aux objectifs d'égalité. La solution de l'amendement Modem est de définir un plancher, et de ne pas plafonner. Ce débat n'a pu avoir lieu en première lecture, ce qui est dommage. Le gouvernement a néanmoins décidé de garder notre amendement dans le texte proposé par la procédure du 49.3.

Nous avons fait la preuve que nous étions prêts au débat : plus de 12,000 amendements ont été traités, ce qui est supérieur au nombre total d'amendements déposés sur le fond. Si LFI et GDR avaient retiré leurs amendements point-virgule et synonymes, nous aurions largement pu étudier ces moins de 10,000 amendements de fond, et nous l'aurions fait dans un ordre cohérent.

En plus, les sous-amendements (pour remplacer « pour » par « afin de ») continuaient à arriver, et rien n'empêchait nos oppositions de faire remonter à tout moment le total restant à traiter. Vu leurs annonces publiques, c'est sans doute ce qu'ils avaient l'intention de faire, et nous avons vu, à plusieurs reprises, la masse des 'amendements restants' ré-augmenter malgré ceux que nous étions en train de traiter. Un cauchemar, reconnaissons-le : il y avait même une possibilité constitutionnelle pour que ce débat ne finisse donc... jamais !

Contrairement à ce que prétend l'opposition, nous étions dans une machine infernale qu'il fallait maintenant stopper. **Je suis dépité de cette décision, mais elle était nécessaire.**

A ceux qui disent que nous aurions pu faire un TLP, temps législatif partagé de 120 heures, qui aurait limité les débats et réparti les temps de parole, procédure qui est une nouveauté de notre mandature, deux remarques : d'une part, nous aurions été autant accusés de museler les oppositions avec notre 'nouveau' règlement, que tous critiquaient à l'origine ; d'autre part, la solution a été proposée aux présidents de groupe, mais le groupe GDR et le groupe LFI ont mis leur veto. Et nous avons quand même siégé 117 heures...

Certes, les questions prises une par une étaient parfois intéressantes, mais elles ont été posées des dizaines et des dizaines de fois, de façon théâtrale, même parfois agressive, avec l'adresse systématique « Vous n'avez pas répondu, Monsieur le Ministre, Monsieur le rapporteur ! », bien que la réponse ait été apportée à plusieurs reprises dans les jours précédents, à d'autres collègues... Et ces questions apparemment 'sur le fond' étaient en plus posées dans un complet désordre, faisant le tour de l'ensemble des sujets, sautant de l'article 61 à l'article 24, alors que nous étions en train de discuter le titre de la loi.

Cela ne se voit évidemment pas quand on envoie sur les réseaux sociaux des extraits vidéo de 3 minutes...

Le 49.3 est venu débloquent cette procédure devenue folle derrière ses apparences de débat de fond. Ceux qui prétendent que nous aurions dû prendre le temps, et attendre une ou deux semaines de plus, n'ont aucune idée de ce que cette machine infernale était en train de faire de notre parlement, de notre démocratie.

Ce 49.3 est inclusif : le texte qui y est joint est un texte ayant repris une grande partie des amendements, **y compris certains de l'opposition** (et, par exemple, ceux du Modem sur les droits familiaux ou de certains syndicats sur la personnalité morale de la CNRU).

Enfin ce 49.3 ne « force » pas le texte, il ne fait que permettre qu'il continue son long parcours parlementaire, d'abord au Sénat, où il va sans doute être un peu 'droitisé' (voir mes fiches 3 et 4 sur les plafonds), puis son retour vers le mois de juin à l'Assemblée Nationale, où nous aurons à nouveau la possibilité d'un grand débat par la représentation nationale directe. J'espère qu'il sera plus digne et plus efficace que cette machine infernale que je viens de vivre, sans doute l'un des plus assidus, pendant treize jours et treize nuits...